

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**  
1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois le quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Condé-sur-Iffs sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :  
27.04.2023

*publiée le 15.05.2023*

Nombre de conseillers :  
En exercice 39  
Présents 27  
Titulaires 26  
Suppléants 1  
Pouvoirs 8  
Votants 35  
  
Quorum 20

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Jean-Yves MAUBANT (suppléant d'Ann BAUGAS), Mme Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, M. Didier LEMONNIER, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Gilbert GEMY (pouvoir à Richard MARTIN), Mmes Florence GUERIN (pouvoir à Jacques-Yves OUIN), Marie-Françoise ISABEL (pouvoir à Lydie MAIGRET), Ann BAUGAS, Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), MM. Michel CRUCHON (pouvoir à Eric DUVAL), William HERFORT, Philippe PIARD (pouvoir à Alain PORQUET), Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Alain BOHEME et Patrice MARTIN,

Secrétaire de séance : Mme Nathaly MONROCQ

### Délibération n° 2023 / 70

#### Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Siège administratif communautaire

Le siège administratif de la communauté de communes est installé depuis 2011 dans des locaux loués à la mairie d'Argences. Un agrandissement a eu lieu en 2017 suite à la fusion avec Entre Bois et Marais, pour passer de 200 m<sup>2</sup> à 300 m<sup>2</sup> (récupération du rez-de-chaussée). En parallèle, les effectifs sont passés de 3 agents en 2011, à 11 en 2022. Une réflexion a donc été lancée pour travailler au déménagement dans un nouveau lieu et une commission thématique dédiée créée.

Il est proposé d'étudier la possibilité de construire le siège sur un terrain appartenant déjà à la CDC, à l'arrière du complexe aquatique, dans la zone dite « Les 10 acres ». Le projet sera tourné vers l'optimisation foncière et la sobriété énergétique (raccordement à la chaufferie bois).

M. DECLERCK demande si contact a été pris avec l'exploitant actuel de la parcelle.

M. le Président précise que l'exploitant n'a pas encore été joint. Il n'y actuellement pas de bail le liant à la CDC. Une indemnité pour perte d'exploitation pourrait être demandée.

Mme ARRUEGO vérifiera si l'exploitant a déjà perçu une indemnisation lors de la cession du terrain de la commune de Moulst à la CDC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Acte le principe d'implantation du futur siège administratif communautaire sur une partie des parcelles AI0011, AI0012 et AI0013 à Moul-Chicheboville afin de pouvoir lancer les pré-études, notamment sur la faisabilité technique et économique du projet ;

↳ Autorise le lancement des études de faisabilité.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Nathaly MONROCQ



Pour le Président,  
et par délégation,  
la Vice-présidente,  
Marie-Françoise ISABEL